



Ordonnance de télécom CRTC 2017-345

Version PDF

Référence : 2017-293

Ottawa, le 25 septembre 2017

Société TELUS Communications – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Société TELUS Communications	AMT 525 Tarif des services d'accès des entreprises – Retrait du service Circuits de réserve	4 août 2017	3 octobre 2017
Société TELUS Communications	AMT 526 Tarif des services d'accès des entreprises – Retrait du service Installations de vérification	4 août 2017	3 octobre 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale